



Veolia litige facture

Par **Orbi**, le **25/02/2020** à **10:51**

Bonjour,rnrnVeolia n'a pas fait de relevé de 2017 à mai 2019 et nous envoie une facture de 1.700 €. Or, entretemps, des locataires sont partis et nous ne pouvons plus récupérer auprès d'eux.rnrnVeolia (comité de recours) refuse toute participation.rnrnQue faire ? Saisir le juge ?rnrnMerci d'avance.

Par **amajuris**, le **25/02/2020** à **15:06**

bonjour,rnrnle contrat de fourniture était à quel nom, celui du bailleur ou celui du locataire ?rnrnen principe, le concessionnaire doit faire les relevés au moins une fois par an, toutefois, si l'index ne peut être relevé (ex : compteur non accessible), il est établi une facture estimative.rnrnn'avez-vous pas réagi à l'absence de factures d'eau ?rnrnmais l' article L. 137-2 du code de la consommation indique:rnrn*L'action des professionnels, pour les biens ou les services qu'ils fournissent aux consommateurs, se prescrit par deux ans.*rnrnvéolia ne peut faire de facture que sur les 2 années précédentes l'établissement de la facture (soit 2019-2018).rnrnsalutations